PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

QUEBEC, 25 mai 1888.

La seance s'ouvre a 3 heures.

Les bills suivants sont présentes et seront lus pour la deuxieme fois lundi prochain :

Acte pour amender la section 49 de l'acte 49-50 Victoria chapitre 34, concernant le barreau de la province de Québec—L'honorable M. Lynch.

Acte pour amender l'article 497 du code municipal—M. Bisson.

Acte pour amender l'acte 49-50 Victoria, chapitre 74, concernant l'usage du gaz combustible dans la province de Quebec—M. Dechêne (L'Islet).

Acte pour amender les articles 33 et 1060 du code municipal—M. Girouard.

Acte pour amender et consolider les dispositions concernant la reconnaissance civile des paroisses et la construction d'edifices religieux—L'honorable M. Gagnon.

Acte pour venir en aide aux constructions et réparations d'eglises, presbyteres et cimetieres dans les nouvelles paroisses ou missions de la province de Québec—L'honorable M. Gagnon.

Acte pourvoyant à la taxation des propriétes personnelles—M. Spencer.

Le debat sur les résolutions de la conférence interprovinciale est repris par M. LAREAU qui defend la composition de la conférence.

Il soutient que les provinces ont le droit de récuser un juge aussi interesse que l'est le gouvernement fédéral et de porter les causes en appel a un tribunal plus équitable, celui de l'Angleterre.

Il cite l'opinion exprimée par feu le juge Loranger sur le desaveu et blame le député du comte de Québec d'essayer a montrer que l'honorable juge a regretté cette opinion.

L'honorable M. TAILLON affirme l'exactitude de ce que M. Casgrain a dit. Le juge Loranger a déclaré à lui-même qu'il était allé trop loin.

M. LAREAU dit que si les résolutions ont été soulevées par les libéraux, ce n'est pas une raison pour qu'elles soient rejetées. Si les conservateurs n'ont pas accepté l'invitation d'assister à la conférence ce n'est pas la faute des libéraux. Il prétend que les résolutions remedieront a tous nos griefs.

L'honorable M. LYNCH dit que le premier-ministre a promis d'avoir des représentants protestants et d'irlandais catholiques dans le cabinet. Pour la premiere fois, dans son experience de la vie parlementaire, il voit qu'on attend aussi longtemps sans avoir de représentants de deux minorités qui malgré leur petit nombre sont importantes dans les affaires de banque et de commerce.

Faisant allusion a la demission de M. McShane, il dit qu'on a repété que le député de Montréal Centre a été chassé du cabinet ; mais M. McShane n'est pas un homme pour permettre de se faire chasser ainsi. Il a dû résigner pour des raisons majeures qu'il espere entendre bientôt de la bouche de l'ex-commissaire des travaux-publics.

Parlant des résolutions, il dit qu'aucune d'elles est d'importance locale. Seulement trois lois de cette province ont été désavouées et encore elles étaient de nature à troubler les relations des provinces avec le gouvernement du Canada. Elles n'ont pas été désavouées parce qu'elles enfreignaient les droits des autres.

Il nie que le Conseil prive du Canada soit un corps hostile aux provinces. Il est composé d'hommes dont le but est de servir les meilleurs intérêts de tout le peuple du Canada.

Le Conseil privé a toujours écouté les plaintes de la population de la province de Québec. Si les droits de Québec étaient enfreints un cri général s'éleverait d'un bout du pays a l'autre bout. Non pas que les droits de Québec sont en danger mais que toute la constitution est en danger. Il lit une lettre de l'honorable William McDougall contenant la remarque que si le peuple du Canada a besoin d'amender la constitution, il a le droit d'en appeler a une conférence ; mais est-ce que la récente conférence a été constituée de cette maniere. La conférence a été le résultat d'une conversation après diner suivant M. McDougall et elle n'a pas été faite d'une maniere convenable. Il est curieux de connaitre l'accueil qu'on aura du gouvernement impérial lorsqu'on ira auprès de ce dernier.

Les résolutions sont d'un caractere ephemere et d'une invention hors de sens commun. La conférence est le résultat d'un désir de la part des législatures qui y ont participé, de renverser le pouvoir central. Des attaques ont été faites contre ce dernier dans cette chambre comme étant un gouvernement d'orangistes et de francmaçons. Dans ce pays les droits de chaque individu sont protégés.

Le plus tôt que ces cris misérables seront arrêtés le mieux ce sera. Ces appels ignobles, indignes et misérables aux préjugés de race et aux passions sont indignes d'individus s'appelant eux-mêmes hommes d'Etat et ils noirciront la réputation de la plus belle patrie que Dieu ait crées. La minorité de cette province est une population qui respecte les droits des autres et desire seulement d'être libre d'exercer ses droits de citoyens du Canada.

La lettre de M. McDougall dit que la seule cause de désaveu dont on pouvait se plaindre était celle du chemin de fer de la vallée de la riviere Rouge. Alors pourquoi tout ce tapage et tout ce trouble ? Est-ce que ce sont les descendants de Lafontaine et autres qui ont combattu pour le gouvernement responsable et pour se soustraire aux influences du ministere de Downing Street. Ces hommes sont-ils dans les rangs du parti national qui nous demande de sacrifier tout ce que nous avons gagné. Cette chambre peut voter en faveur des résolutions mais le peuple ne sera jamais en faveur. Les deux tiers de ces résolutions sont en dehors de la juridiction des législatures locales.

Il conteste le droit des législatures d'Ontario et du Manitoba de venir nous dicter ce que nous avons a faire avec la Chambre Haute. Ces gouvernements ont à s'occuper de questions plus graves et plus importantes.

Il proteste contre l'adoption de ces résolutions. Adoptons les moyens convenables pour remedier aux griefs. Si jamais le temps arrive où la question des droits de l'Etat se soulève le peuple comme un seul homme affirmera ses droits ; mais on devra se rappeler des paroles de Daniel Webster, l'un des plus grands hommes d'Etat et des plus grands patriotes de l'Amérique : "Le seul fait de mentionner les droits des Etats est un indice de danger pour l'Union. Vingt-cinq années est un court intervalle pour faire l'épreuve d'une constitution et le parti qui brise le sceau de la constitution du Canada assume une grave responsabilité pour laquelle il aura à répondre. La confédération a été l'œuvre des hommes les plus capables au Canada et si de sir George Etienne Cartier pouvait revenir dans cette assemblée et écouter la proposition d'arracher des lambeaux à l'œuvre pour laquelle il a dépensé sa vie, nous l'entendrions s'écrier : "O Canada, mon pays, mes amours."

L'honorable M. LYNCH prend son siege au milieu des applaudissements de la chambre.

M. LAFONTAINE dit que la confédération a été faite par la conférence des provinces. Le gouvernement fédéral n'existait pas. Ça été l'œuvre des provinces et les parties contractantes ont eu assurément le droit de dire s'il était expédient d'altérer sa constitution.

En réponse à l'objection que le gouvernement fédéral n'a pas été représenté à la dernière conférence, il dit que ce gouvernement y a été invité et que s'il n'a pas envoyé de représentants c'est sa propre faute.

A six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

M. LAFONTAINE reprend son discours et termine en se déclarant en faveur de la résolution concernant le désaveu, comme nécessaire pour l'autonomie des provinces.

L'honorable M. TAILLON replique. Il dit qu'à la dernière session lorsque la conférence interprovinciale a été proposée, on avait besoin de connaitre quels points devaient être discutés ; mais le cabinet n'a pas accédé à ces justes demandes. Les conservateurs croient que les provinces jouissent en paix de tous leurs droits et privilèges ; que les autorités fédérales ont tous les pouvoirs nécessaires pour l'administration des affaires publiques ; que la constitution n'était en aucune maniere en danger ; que sous le gouvernement responsable le peuple est heureux et que les plus chers intérêts sont sauvegardés. Les libéraux ne sont pas satisfaits de cet état de choses et entreprennent de convoquer la récente conférence, non pas pour des motifs patriotiques, mais pour des fins politiques.

Quels défaut avons nous à chercher dans notre constitution ? Aucun ! On a parlé beaucoup d'empiétements et de violations de privileges mais on n'a pu amener aucune preuve à l'appui de ces accusations. On a cité l'acte des licences ; mais tout le monde a douté de la constitutionnalité de cet acte et c'était en vue de régler définitivement cette question que le gouvernement fédéral a soumis cette loi au parlement avec la conviction que la constitutionnalité serait decidée par le Conseil privé. Sur cette question les libéraux ont dit que nous étions les esclaves du gouvernement fédéral. Eh bien ! le gouvernement Ross notifia les autorités a Ottawa qu'il était complètement décidé de maintenir en vigueur les lois adoptées par cette province et il le fit. Des attaques ont été faites contre sir John A Macdonald dans le but de blesser les députés conservateurs de l'Assemblée législative qui étaient représentés comme ses alliés.

Il cite des articles de l'*Etendard* disant que la conférence a été inutile et tres dangereuse. Cela montre qu'il n'y a pas seulement les conservateurs qui trouvent que cette conférence est loin d'être parfaite. Nos adversaires ont essayé de dissimuler les sentiments de parti qui ont animé les membres de cette conférence ; mais le premier ministre lui-même a fait connaitre ses sentiments clairement et publiquement.

Si la conférence a été importante elle a ete aussi tres dangereuse en cherchant à changer la constitution et parcequelle a été composée d'hommes qui ont joué certains roles dans la politique. Quant à la question de desaveu il n'y a aucun abus de pouvoir. C'est la sauvegarde de la confédération de maintenir le desaveu aux mains des autorités fédérales. Aux Etats-Unis la plainte générale était que le pouvoir central était trop limité et que cela conduisait a la rupture du systeme federatif. Tous ceux qui ont étudié l'histoire des Etats-Unis savent que la guerre a été attribuee a la faiblesse du pouvoir central.

Quelques uns ont prétendu que la confédération pouvait être formée sans pouvoir central. Les honorables MM. McKenzie et Cauchon n'étaient pas de cette opinion, parce qu'ils soutenaient que le pouvoir central devait exercer la surveillance sur les législatures provinciales et devaient avoir le droit du veto ; mais les libéraux demandent à ce que cette prérogative soit transferee a l'Angleterre.

Les conservateurs veulent garder intactes nos libertés constitutionnelles, notre gouvernement responsable, nos privileges et nos droits qui ont été acquis au prix de tant de sacrifices et de luttes.

On dit : sir John est notre ennemi et nous ne pouvons obtenir justice de lui. Même si cela était vrai le peuple est là et sir John doit se présenter devant le peuple à tous les cinq ans.

A qui pourrons nous en appeler si le gouvernement impérial abuse de ce pouvoir? Avant d'agir, le gouvernement impérial aurait besoin d'informations et a qui s'adressera-il pour cela ? Au gouverneur général, le représentant de la reine, ici, et nous ne saurons pas ce qui se sera passé ?

M. Blake lui-même n'a pas jugé le pouvoir du désaveu, arbitraire aux mains du gouvernement fédéral. Au contraire, il s'est prononcé fortement en faveur du maintien de cette prérogative aux autorités d'Ottawa, comme l'a déclaré lui aussi l'honorable M. Mackenzie.

La *Patrie* dit que si nous pouvions seulement nous débarrasser du désaveu aux depens du gouvernement responsable, il vaudrait mieux rester tels que nous sommes.

On ne peut donner aucune raison pour desirer le transfert de ce pouvoir à l'Angleterre ; on cherche un remède plutôt pour un mal qui n'existe pas.

L'honorable M. Mercier mérite des compliments pour le discours élaboré qu'il a prononce dans cette chambre le 7 avril 1884, en faveur du gouvernement fédéral exerçant son droit de désaveu. D'autres chefs libéraux ont parlé dans le même sens.

Après avoir critique les résolutions l'une après l'autre en faisant ressortir les points faibles de chacune, l'honorable M. TAILLON, appuye de l'honorable M. FLYNN, propose l'amendement suivant :

"Que tous les mots après *Que* soient retranchés et remplacés par les suivants : Que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord a donné satisfaction à toutes les parties interessées et que le dit acte garantit l'autonomie et le gouvernement responsable ; que cette chambre est d'opinion qu'il n'est pas necessaire d'amender la constitution excepté dans les cas les plus urgents ; que dans l'acte il n'y a aucune raison pour justifier cette chambre d'adopter les résolutions spécialement dans leurs parties essentielles."

L'honorable M. MERCIER en terminant le debat, dit que M. McShane n'a pas été *chassé* du cabinet, mais qu'il s'est demis volontairement pour des raisons personnelles et qu'il est encore un des partisans du gouvernement. Quant aux protestants non représentés dans le cabinet, il y a onze protestants dans cette chambre et ils sont tous opposés au gouvernement, tandis que la plupart des protestants ne veulent pas reconnaitre le premier-ministre digne de leur confiance. Ainsi il n'y a pas de raison d'accéder à leur demande.

L'honorable M. LYNCH met le premier ministre au defi de prouver qu'il aurait consulté aux protestants dans la plupart des luttes électorales de ne pas supporter l'honorable M. Mercier parce que ce dernier n'était pas digne de leur confiance.

L'honorable M. MERCIER dit que la minorite en cette province est mieux traitée ici que dans Ontario où il y a 100,000 canadiens-français qui n'ont point de représentants dans le cabinet. Il s'engage a nommer un ministre protestant aussitôt qu'il pourra en choisir un. Il félicite le chef de l'opposition sur la modération avec laquelle il a discuté les résolutions.

L'amendement est mis aux voix et rejeté par le vote suivant :

POUR :—MM. Baldwin, Blanchet, Cameron, Casgrain, Desjardins, Dorais, Duplessis, Flynn, Johnson, Leblanc, Lynch, Martin (Bonaventure), McIntosh, Owens, Picard, Spencer, Taillon.—17.

CONTRE : — MM. Bazinet, Bernatchez, Boyer, Cardin, Champagne, David, Dechêne (Lislet), Defrosbois, Duhamel, Fochêne, Gagnon, Gladu, Goyette, Lafontaine, Laliberté, Larochelle, Lemieux, Legris, Lussier, Martin (Rimouski), Mercier, Morin, Pilon, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Shehyn, Sylvestre, Tessier, Trudel, Turcotte.—31.

La question principale étant mise aux voix est adoptée sur la même division.

La chambre se forme ensuite en comité général avec M. Rinfret comme président.

Les résolutions sont lues une premiere fois et la deuxième lecture est fixée à lundi.

A 12.48 hrs. a.m. la chambre est ajournée à lundi.

Les députés suivants ont pairé : "MM. Robertson et Murphy ; Hall et Rochon ; Poupore et Brisson ; Dechêne (Témiscouata) et Girouard ; Nantel et Lareau ; Lapointe et Bourbonnais ; Beauchamp et McShane.

M. Faucher de Saint-Maurice était absent et le siège de Chicoutimi et Saguenay est vacant.

SAINT-HYACINTHE — Les vieux cultivateurs s'accordent tous a dire que, de mémoire d'homme, on n'a jamais vu pareille mois de mai. Les semailles sont en retard partout.

—Les travaux sont commencés à la gare du Grand-Tronc, pour la pose de nouvelles fondations

FRASERVILLE—M. Pierre Michaud, marchand à Saint Hilaire, Madawaska, N. B., a reçu, le 19 de ce mois, sous forme de restitution, la somme de $25.00. L'enveloppe qui contenait le dit montant portait le timbre-poste de Fraserville. M. Michaud a immédiatement informé son curé de cette restitution, et a fait dire des messes pour l'inconnu qui lui a envoyé ce montant, tout en le remerciant beaucoup.

—M. P. A. Babin, percepteur de douanes, et propriétaire de l'hôtel Babin à Edmunston, est mort a sa résidence mercredi de la semaine derniere.

—Les fondations du nouvel hôtel que construit sur la rue de la Cour M. Ed. Talbot sont commencées. Cet hôtel aura 100 pieds de profondeur et occupera un des plus beaux sites de la ville.

PROVINCE DE QUÉBEC

SHERBROOKE — Mercredi dernier, onze poursuites intentées par M. Trenholme, de Coaticook, pour violation de la loi Scott dans le comté Stanstead, ont échoué devant le magistrat de district, à défaut de preuve. Il y en avait trois contre des gens de Coaticook ; quatre contre des gens de Stanstead et quatre contre des gens de Magog.

JOLIETTE — Dimanche, à la grand'messe, le R. P. Lajoie, ancien curé de Joliette, a fait le sermon, et nous avons été heureux de retrouver encore en lui, malgré le temps écoulé, le vieux prédicateur entraînant d'autrefois.

—Les travaux de construction de la nouvelle église de Joliette, suspendus l'automne dernier, sont recommencés de lundi, le 21 courant.

—Les premiers billots descendus sur la riviere L'Assomption sont arrivés à Joliette mercredi dernier.

—L'entreprise de la construction du bureau de poste est donnée et le creusage necessaire pour l'assise des fondations est presque terminé. Le terme accordé, d'après le contrat, pour ces travaux, est d'une année, à partir du mois de septembre prochain.

—Les procedures en dequalification dans la contestation de l'élection provinciale du comte de Joliette, qui devaient être reprises le 25 mai courant, sont ajournees *sine die*.

ARTHABASKAVILLE — On dit qu'une compagnie est en négociation avec la corporation des freres du Sacré-Cœur pour acheter l'aqueduc de notre village. La nouvelle compagnie se proposerait de prolonger l'aqueduc jusqu'à la station, Victoriville.

—Il y a une douzaine de jours, à Sainte Sophie d'Halifax, comté Megantic, un nommé Paradis a poignardé son voisin, Chandonnet, et lui a infligé deux blessures graves. Il s'était achete un couteau, à Somerset, le même jour, et avait dit au vendeur : "Il ne sera pas tard ce soir avant que ce couteau ait versé du sang." En retournant chez lui il avait rencontré le frere de sa victime et lui avait dit : "Si ton frere a un cœur je saurai bien le lui trouver avec cela." Quelques instants après, il arrivait chez la victime et l'appelait à la porte. Chandonnet, sans méfiance, croyant que c'était son frere qui l'appelait, sortit à la porte. Paradis sauta aussitôt à terre et s'avançant sur Chandonnet, lui plongea son couteau dans la région du cœur. Il frappa de nouveau sa victime et l'atteignit au bras ou il lui fit une large blessure.

Chandonnet s'affaissa alors sur lui même et le meurtrier prit la fuite. Quand on ramassa l'infortuné il était sans connaissance. Aux dernieres nouvelles, Chandonnet était considéré hors de danger. On pense que son assaillant s'est enfui aux Etats-Unis.

CHICOUTIMI — Quelques journaux annoncent que la Banque du Peuple va établir une succursale à Chicoutimi incessamment.

—Un bon nombre d'animaux de boucherie très remarquables ont été embarqués sur le vapeur Union pour Québec. Entre autres, on admirait un magnifique bœuf vendu par M. Adolphe Harvey et dont le poids doit être de près de 1,000 livres.

Ces animaux sont exportes par M. Anthime Larouche, un commerçant intelligent et qui mérite beaucoup de succès.

—Un de nos cultivateurs qui sont arrivés dans le Saguenay avec leur courage pour toute fortune, dit le *Progrès du Saguenay*, et qui se sont jetes hardiment sur des terres nouvelles, M. William Boily, a bien voulu repondre a nos questions indiscrètes et nous dire ce qu'il avait récolté l'automne dernier. Le résultat nous a frappé et nous désirons le faire connaitre à nos lecteurs comme exemple de ce que peut faire un homme plein de courage et d'energie.

M. Boily a récolté 1,700 minots d'avoine, 400 minots d'autres grains et plus de onze mille bottes de foin. C'est là un resultat magnifique. M. Boily retire en sus de sa récolte de nombreux profits de ses bêtes à cornes au nombre de 35 têtes. C'est avec de pareils cultivateurs que nous utiliserons un chemin de fer pour l'exportation des produits agricoles.

—Quatre vapeurs ont été mis en flotte en notre ville depuis une semaine : Kénogami, appartenant a M. Alex. Blair, le Forest-Bell, à M. Sturton, la Jeannette à M. l'abbé M. Roberge, et le bateau à vapeur de M. Joseph Tremblay.

Les Canadiens des Etats-Unis

MANCHESTER N H—Le Club Joliet a nommé MM. Jos. Quirin, A. G. Grenier et J. B. Archambault délégués à la prochaine convention a Nashua, N. H. Le Club a aussi decidé d'assister en corps à la grande célébration du 28 juin prochain.

SPENCER Mass—L'Institut Canadien-français a décidé, à sa dernière séance de déléguer MM. J. B. Gendreau, Marc Fontaine et Horace A. Larue, à la convention de Nashua. Le même jour l'Association Mallet choisissait pour la même fin MM. C. Comault, B. Malette et F. Dansereau.

BURLINGTON E. U—Les funérailles de M. Israël Couture ont eu lieu mercredi matin, et le service a été chanté à l'église Saint-Joseph par le R. P. Clonrec. Le vaste temple était rempli de parents et d'amis du défunt. La société Saint-Jean-Baptiste avait la charge des funérailles, et les membres de cette société y assistaient en corps, formant une procession des plus imposantes. Notre pasteur exhorta les membres des societes à prier pour leur confrère qui, durant sa vie, avait si bien rempli ses devoirs de bon chrétien et de bon citoyen.

LOWELL Mass—Les funérailles de M. G. Boudreault, décédé le 12 courant ont eu lieu à l'église Saint-Joseph. L'Union Saint-Joseph, à laquelle le défunt faisait partie depuis quelques mois seulement assistait en corps. Le défunt n'était âgé que de 18 ans.

—Nous avons la douleur d'annoncer la mort de l'un de l'un de nos plus vieux citoyens, M Joseph Provencher, arrivée dimanche le 13 du courant, après une courte maladie. Le défunt était agé de 43 ans et avait été employe à J. C. Ayer pendant 20 ans et tous l'avaient en haute estime. Sa mort sera vivement regrettee par tous ceux qui l'ont connu.

AU TEMISKAMING

PAR

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

The Liverpool & London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ACTIF, - - - - $31,000,000

Montant placé au Canada, $900,000

DIRECTEURS AU CANADA:

HON. HENRY STARNES, Président
THOS. CRAMP, Ecr., Vice-Président
THEODORE HART, Ecr. A. HOOPER, Ecr.
EDMOND J. BARBEAU, Ecr.

Assurances contre le feu prises aux taux les plus modérés.

CYRILLE LAURIN, Agent de la cité. G. F. C. SMITH, Sec.-résident.

Bureau principal et succursale au Canada:

16—PLACE-D'ARMES—16

MONTRÉAL

TOUT HOMME

Qui est Faible, Nerveux, P[illegible] son ign[illegible]rance et a Folie[illegible] complètement et Vigueur [illegible] petit et sa Vitalité [illegible] qui entraînent des dérangements [illegible] me organique de Sources [illegible] de Tête, Maladies de l'Estomac, Rêves nauseux, Perte de Mémoire, [illegible] chée et Irritabilité de tempérament, Boutons et Rougeurs sur la [illegible] les symptômes de Dyspepsie [illegible] somption dans un avenir [illegible] sanité, peuvent [illegible] se servant de notre spécifique [illegible] merveilleux et certaine [illegible] de la Jeunesse et restaurer [illegible] chez les vieux et faible [illegible] la force aux Poumons et aux Nerfs [illegible] traînent les [illegible] jour [illegible] matin. A cause de notre [illegible] les plus [illegible] jours. Chaque paquet a [illegible] traitement pour deux semaines. [illegible] garantie. Notre spécifique [illegible] de infaillible pour toutes les Maladies Secrètes de quelque durée [illegible] Vendu à [illegible] Garantie pour qu'il opère [illegible] Guérison. Prix [illegible] Compagnie de Méd[illegible] cine de Toronto, Toronto, Ont.

CONSOMPTION

Cette maladie affreuse, qui durant tant d'années a semblé défier la science des médecins physiciens qui ne connaissaient rien pour en arrêter les progrès, rien pour la diminuer, rien pour la guérir. Maintenant ce n'est plus une maladie incurable, malgré qu'elle soit constamment par quelques médecins, la santé peut encore être rétablie par l'emploi de NOS GERMES. Ils sont doux, pour les membranes des poumons qu'ils n'affectent pas malgré qu'ils soient enflammés et impuissants par les ravages de cette cruelle maladie en même temps qu'ils empêchent les leurs et les brûlements de poitrine qui accompagnent invariablement la consomption. Prix $3.

GUERISON GARANTIE

Compagnie de Médecine Toronto, Toronto, Ont.

TEINTURE POUR LES CHEVEUX

Ces célèbres teintures ne sont pas [illegible] à la santé. Nous en avons les [illegible] et les plus belles nuances, [illegible] leur [illegible] clair, naturel, [illegible] cendré, [illegible] avec notre [illegible] Prix 2 [illegible] Compagnie de remèdes de Toronto, [illegible]

Articles de toilette

En nous adressant notre [illegible] ce que vous désirez avoir et nous vous [illegible] lisons que vous [illegible] Le No 5 [illegible] et c'est une préparation qui [illegible] la peau et dont vous pouvez vous servir [illegible] que personne s'en aperçoive. [illegible] fait à paraître les rides [illegible] Il paraîtra [illegible] de lait. Prix, 1.[illegible] tous les taches [illegible] Prix, 1.[illegible] disparaître les [illegible] disparaître [illegible] ratice et [illegible] raître les taches [illegible] N. B. [illegible] Prix, $1.25. No 10 [illegible] pour cheveux [illegible] Prix $1.25. Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

Le buste

No 9 est une [illegible] qui développe la [illegible] donne les plus belles proportions [illegible] paration tout à fait inoffensive et [illegible] Prix $3.00 Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

Maladies des femmes

No 20 guérit infailliblement la leucorrhée, descente de la matrice, et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes. [illegible] les plus sceptiques reconnaissent [illegible] paration comme un [illegible] des plus [illegible] Prix $2.00 la bouteille. Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

Pilules françaises

Bien supérieures au seigle ergoté, à la camomille, la menthe ou l'oxide. Recommandées par des centaines de femmes qui en font usage toutes les mois. Elles sont infaillibles, préviennent [illegible] leur et amènent la REGULARITE. Prix, $2.00 Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

Neurasigie et rhumatisme

Guérison certaine par l'usage du specifique No 22. Il faut attribuer la popularité de cette préparation à son efficacité. Prix, $1.00 Compagnie de remèdes de Toronto, Toronto, Ont.

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

416, 448 et 450 rue Sussex

AVIS AUX MERES—Le "SIROP CALMANT DE MRS WINSLOW" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose". Ce remède est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

POUR LA

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crème de Miel et d'Amende de Hinds. Gelée de Concombres et de Roses et Moderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour medecins et familles preparées avec soin.
Communication téléphonique 1-2-88

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

MAGASINS :

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

Pour acheter

DES

Vêtements

Aux Conditions les plus Favorables

ALLEZ AU

Nos 269 et 271, rue Wellington

Où vous ne [illegible] embarrassé de faire un choix, l'assortiment en magasin étant des plus complet.

J'achète et je vends au comptant seulement, de sorte que je puis vendre à meilleur marché que toute autre maison à Ottawa.

Conditions : Au comptant seulement

P. O'Reilly

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,

(Successeur de L. A. Olivier)

Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.,

BUREAU

Coin des Rues Rideau et Sussex

OTTAWA, ONT.

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.

Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.

Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA ON

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

ARGENT A PRETER

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de remboursser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel

Arthur W. Gundry F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics, etc.

ARGENT A PRETER

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa
Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

AGENCE D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS

LINDEN & COLE

Comptables, Collecteurs et Agents Mercantiles

No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA

Loyers et dettes collectés, livres ajustés et audités.

B. LINDEN. W. A. COLE

Dr FISSIAULT

DENTISTE

COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX

OTTAWA

Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

OTTAWA

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de premiere classe.

Capitaux réunis : - - - $10,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immediate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE MARCHE BY

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

DE

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-88

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Juger par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Quebec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D. — LE DOUZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE MERCREDI, 20 JUIN 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont par livres à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre vendra bien expédier à l'adresse ci-dessous

billets de 1re série à $1.00.
billets de 2me série à 25 s.
La somme de $. ..... *et ci-jointe.*

Nom ..... No.
Rue .....
Boîte du Bureau de Poste No. .....
Localité .....

ADRESSE

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada, ou A. Trépanier No 31, Rue Saint-Patrice, agent pour Ottawa.

GRANDE VARIETE

DE

CHAPEAUX

FRANCAIS,
ANGLAIS,
AMERICAINS et
CANADIENS, Etc.,

CHEZ

JOSEPH COTE

114 — RUE RIDEAU — 114

OTTAWA.

NOUVEAUX MEUBLES

Venant d'etre recus

CHEZ

HARRIS & CAMPBELL

Notre nouveau dépôt de meubles, maintenant exposé à notre magasin, rue O'Connor, se compose du plus bel assortiment de meubles pour salons, chambres à coucher, pour les bureaux, etc., etc.

Nous appelons l'attention particulière du public sur nos importations de

CHAISES ET BERCEUSES

DE VIENNE, AUTRICHE

Que tout le monde s'empresse de venir les voir

Nos meubles sont les plus recherchés sur le marché où ils méritent d'être vus de tous.

Nous avons tout récemment mis un nouvel engin dans notre atelier, qui nous permettra de remplir les ordres à l'entière satisfaction des acheteurs, et à des prix extrêmement réduits.--Un escompte libéral sera accordé à tous les acheteurs.

Effets délivrés avec exactitude et entière satisfaction.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNOR

Près de la rue Sparks.

Manufacture de VOITURES !

ROYALE

LEVEILLE & MATHE

PROPRIETAIRES

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S. D. THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures légères, Sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines nous avons puisé de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir entière satisfaction. No ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction ; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et nos prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que nous mettons en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115